

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la coordination des politiques publiques
et de l'appui territorial

COMMUNE D'ABBARETZ

Par arrêté préfectoral n° 2020/ICPE/338 en date du 3 décembre 2020, une consultation du public est prévue à la mairie d'Abbaretz, pendant une période de quatre semaines du lundi 4 janvier au vendredi 29 janvier 2021 inclus, portant sur la demande présentée par Monsieur HUREL François en vue de l'extension de l'élevage de porcs qu'il exploite à Abbaretz au lieu dit La Herminière.

Quinze jours avant l'ouverture de la consultation, soit à partir du vendredi 18 décembre 2020, l'information du public est assurée par le présent avis qui sera également mis en ligne sur le site internet de la préfecture : www.loire-atlantique.gouv.fr, accompagné de la demande de l'exploitant.

Pendant la durée de la consultation, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur un registre de consultation ouvert à cet effet à la mairie d'Abbaretz, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Toute correspondance pourra être adressée, en mairie d'Abbaretz, et à la préfecture par voie postale ou, le cas échéant, par voie électronique (pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr) avant la fin du délai de consultation du public.

La décision intervenant à l'issue de la procédure sera un arrêté préfectoral d'enregistrement délivré par le préfet éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par arrêté ministériel ou un arrêté préfectoral de refus.